



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H
Numéro du produit	U372O
UFI	UFI: MH60-C03P-T00J-P8V5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Vernis pour isolation électrique
--------------------------	----------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant	AEV LTD, AEV LIMITED MARION STREET BIRKENHEAD MERSEYSIDE CH41 6LT Tel. +44(0)151 647 3322 Fax. +44(0)151 647 3377
-----------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	ECOSTAR Environmental 0044 (0) 172 4732 138 (Monday to Friday 09.00 - 17.00) 0044 (0) 800 2461 274 (Out of office hours)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H312+H332 Nocif par contact cutané ou par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

XYLENES, COBALT bis(2-ethylhexanoate), 2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

Mentions de mise en garde supplémentaires

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
 P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

XYLENES		30-60%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-0000
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		
RESIN		30-60%
Numéro CAS: —		
Classification Non Classé		
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		<1%
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 918-481-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39-0000
Classification Asp. Tox. 1 - H304		
non hazardous		<1%
Numéro CAS: —		
Classification Non Classé		
2-PENTANONE OXIME		<1%
Numéro CAS: 623-40-5	Numéro CE: 484-470-6	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Aquatic Chronic 3 - H412		
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt		<1%
Numéro CAS: 22464-99-9	Numéro CE: 245-018-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979088-21-0004
Classification Repr. 2 - H361d		

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

COBALT bis(2-ethylhexanoate) <1%		
Numéro CAS: 136-52-7	Numéro CE: 205-250-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119524678-29-0005
Facteur M (aigu) = 1		

Classification
Eye Irrit. 2 - H319
Skin Sens. 1A - H317
Repr. 1B - H360F
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 3 - H412

Calcium bis(2-ethylhexanoate) <1%		
Numéro CAS: 136-51-6	Numéro CE: 205-249-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119978297-19-0002

Classification
Eye Dam. 1 - H318
Repr. 2 - H361d

2-Octyl-2H-isothiazol-3-one 0.023%		
Numéro CAS: 26530-20-1	Numéro CE: 247-761-7	
Facteur M (aigu) = 100	Facteur M (chronique) = 100	

Classification
Acute Tox. 3 - H301
Acute Tox. 3 - H311
Acute Tox. 2 - H330
Skin Corr. 1 - H314
Eye Dam. 1 - H318
Skin Sens. 1A - H317
Aquatic Acute 1 - H400
Aquatic Chronic 1 - H410

Calcium dipropionate <1%		
Numéro CAS: 4075-81-4	Numéro CE: 223-795-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119978298-17-0001

Classification
Eye Dam. 1 - H318

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO_x). Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs.

6.4. Référence à d'autres rubriques

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

XYLENES

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limits

XYLENES (CAS: 1330-20-7)

Commentaires sur les composants WEL = Workplace Exposure Limit.

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 289 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 289 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 180 mg/kg/jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 77 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 77 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 174 mg/m³
 Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 174 mg/m³
 Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 108 mg/kg/jour
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.8 mg/m³
 Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.6 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.327 mg/l
 eau de mer; 0.327 mg/l
 rejet intermittent; 0.327 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 6.58 mg/l
 Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
 Sol; 2.31 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Doré. Orange.
Odeur	Solvants organiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	138 - - 142°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	27°C Coupelle fermée.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1 Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 6.6
Pression de vapeur	0.93 kPa @ °C
Densité de vapeur	3.7
Densité relative	0.97 @ 23°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Température d'auto-inflammabilité 490°C

Viscosité 4.7 P @ 25°C

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 905,23

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 19,05

Inhalation Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions internes.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut être absorbé par la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Inhalatoire Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. CONTACT AVEC LA PEAU. Irritant pour la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. CONTACT AVEC LES YEUX. Irritant pour les yeux. INGESTION. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée

Informations toxicologiques sur les composants

XYLENES

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Toxicité aiguë inhalation 11,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs 11,0
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Légèrement irritant.
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer une hypersensibilité respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Négatif.
vitro

Essais de génotoxicité - in Négatif.
vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux
reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Lésions du système nerveux central et/ou périphérique. Lésions des reins et/ou du
un foie.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

Danger par aspiration

Danger par aspiration L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Nocif par inhalation.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Contact oculaire Les vapeurs ou spray peuvent provoquer des lésions oculaires temporaires (réversibles).

2-PENTANONE OXIME

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 2-11 mg/l, Poissons
 CL₅₀, 96 heures: 13.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
 CL₅₀, 96 heures: 21 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
 CL₅₀, 96 heures: 2.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
 NOEC, 56 jours: >1.3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 1-5 mg/l, Daphnia magna
 CE₅₀, 24 heures: 1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 3-5 mg/l, Algues
 ErC50, 72 heures: 4.36 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 heures: >157 mg/l,

COBALT bis(2-ethylhexanoate)

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L50 ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

2-Octyl-2H-isothiazol-3-one

toxicité aquatique aiguë

Facteur M (aigu) 100

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 100

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Biodégradation - 87.8%: 28 jours

RESIN

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable. FBC: 5.4-25.9, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Coefficient de partage log Pow: 2.77-3.2

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Mobilité Le produit est non miscible dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

RESIN

Mobilité Faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques sur les composants

XYLENES

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Classe déchet	Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

N° ONU (ADR/RID)	1263
N° ONU (IMDG)	1263
N° ONU (ICAO)	1263
N° ONU (ADN)	1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	PAINT (Xylene)
Nom d'expédition (IMDG)	PAINT (Xylene)
Nom d'expédition (ICAO)	PAINT (Xylene)
Nom d'expédition (ADN)	PAINT (Xylene)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	Non applicable
EmS	F-E, S-E
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Y
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	30

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales	Petroleum (Consolidation) Act, as ammended 1984 SI 1244. Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Control of Pollution (Special Waste) Regulations 1980 (as ammended). Control of Pollution Act 1974. The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716). Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as ammended).
Législation UE	Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Document d'orientation	Workplace Exposure Limits EH40. Introduction to Local Exhaust Ventilation HS(G)37. CHIP for everyone HSG228. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	06/08/2021
Révision	22
Remplace la date	21/12/2020
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360F Peut nuire à la fertilité. H361d Susceptible de nuire au fœtus. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ULTIMEG 2000/372 GOLDEN CLASS H

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.